

territoire, puisque la régularisation 9 bis est un processus pour des gens qui sont, par définition, illégaux. On fait donc de la situation d'une personne - à savoir son illégalité - un élément négatif. Encore une fois, ce n'est pas de votre responsabilité, mais je ne peux qu'être d'accord avec ma collègue Mme Matz: cela donne le sentiment, y compris aux citoyens, que nous sommes dans une situation qui est "le fait du prince", comme on dit en français. En effet, nous sommes plutôt face à une décision qui peut être jugée - je ne dis pas que c'est le cas - comme arbitraire. Nous ne comprenons pas cette balance entre éléments positifs et éléments négatifs.

Alors oui, c'est vrai, Mme N'Sunda aurait peut-être dû, avec son ordre de quitter le territoire, retourner dans son pays et faire une demande. Mais nous savons très bien que l'enfermement de Mme N'Sunda, ses refus, etc. vont compliquer sa demande éventuelle de visa de travail une fois qu'elle sera rentrée dans son pays. On peut donc comprendre que ces personnes qui ont un CDI, qui sont là depuis dix ans, qui sont impliquées dans la société dans laquelle elles vivent, aient peur de devoir rentrer "chez elles" pour pouvoir réintroduire une demande de visa de travail car nous savons que ces choses vont être considérées comme négatives.

Cette question de la régularisation, j'en suis persuadé, est aussi une question de confiance envers le politique. Il y a des situations exceptionnelles, des cas exceptionnels qui doivent pouvoir bénéficier d'exceptions. C'est d'ailleurs pour cela que vous faites partie des gens qui refusent des critères ancrés dans la loi. Je trouve cela étonnant de dire qu'on refuse d'intégrer des critères, mais qu'on estime que certaines personnes, sur la base de critères, ne peuvent pas être jugées de manière exceptionnelle et bénéficier d'un titre de séjour malgré qu'elles aient reçu un ordre de quitter le territoire.

Je pense que la mobilisation continuera: il y a un village, des collègues, des amis qui veulent croire dans une politique migratoire juste et humaine. J'en fais partie.

19.05 Vanessa Matz (Les Engagés): C'est le serpent qui se mord la queue. Si, pour accéder à une régularisation, il faut ne pas avoir reçu d'ordre de quitter le territoire, alors personne n'y accèdera. En effet, cela semble être le seul fait qui soit reproché dans cette situation. Vous dites qu'il faut réserver la régularisation à des personnes vulnérables et à des circonstances exceptionnelles. Mais que vous faut-il? J'aimerais un jour que vous expliquiez quelles situations sont sous le couvert de votre politique de régularisation.

Qu'imaginez-vous comme critères, qui ne sont pas des critères parce qu'il n'en faut pas, et que vous ne voulez pas dévoiler? Cependant, il y a tout de même des choses qui semblent présider à vos décisions.

C'est l'incompréhension la plus totale. Je ne dis pas que vous faites cela avec facilité et qu'au fond vous n'en avez rien à faire. Mais je suis aussi en profond désaccord avec vous sur cette situation, et sur d'autres évidemment. Je ne dis pas qu'il faut régulariser tous les demandeurs, certainement pas. Cela n'a jamais été notre discours. Mais, dans cette situation-ci, tous les astres sont alignés: intégration parfaite, depuis longtemps, avec contrat, utile à la société, mobilisation citoyenne prouvant que des personnes tiennent à Divine pour ses qualités humaines, utilité pour les enfants.

Je suis dans l'incompréhension la plus totale. Nous ne parvenons toujours pas à comprendre quels sont les critères qui président à cette décision. Vous parlez de vulnérabilité. Vous pensez que cette personne n'est pas vulnérable? Je ne comprends toujours pas les critères.

Il ne semble pas que demain nous soyons plus informés sur cette transparence, avec un Code de la migration que j'espère voir avant la fin de la législature, mais rien n'est moins sûr. Je l'espérais déjà de votre prédécesseur. Nous l'appelions de nos vœux et nous le soutenions évidemment. Nous voulons plus de transparence mais de manière générale, parce que toutes ces législations sont très confuses. C'est vraiment extrêmement décevant.

Nous continuerons, avec d'autres, à nous battre pour que cela soit plus clair, parce que c'est aussi cela qui est source d'extrémisme. Cette opacité nourrit le sentiment de l'extrême droite. Si à un moment donné les choses sont claires, on sait à quoi s'en tenir et on ne joue pas sur les peurs et les craintes d'une partie de la population. On ne joue pas sur les sentiments de repli que certains éprouvent. Voilà ce pour quoi nous nous battons au cours des mois à venir. Je vous remercie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: La question n° 55034607C de M. Simon Moutquin est transformée en question écrite.

20 Question de Daniel Senesael à Nicole de Moor (Asile et Migration) sur "Le suivi psychologique des résidents dans les centres Fedasil" (55034612C)

20 Vraag van Daniel Senesael aan Nicole

de Moor (Asiel en Migratie) over "De psychologische begeleiding van de bewoners in de Fedasilcentra" (55034612C)

20.01 Daniel Senesael (PS): Madame la secrétaire d'État, en septembre dernier, je vous interrogeais au sujet de deux tragiques événements ayant endeuillé le centre Fedasil de Mouscron, le plus grand centre du pays. Deux personnes avaient mis fin à leurs jours, l'une dans l'enceinte du centre et l'autre sur une voie ferrée de la ville.

Face à ces deux drames reflétant une situation de détresse grandissante au sein de nos structures d'accueil démontrée, par ailleurs, par une augmentation du nombre de gestes de désespoir ces dernières années, nous nous devons de ne pas rester inactifs sur le sujet. Il est bien entendu que je ne dis pas que c'est ce que vous faites.

Lors de notre échange, vous m'indiquiez la mise en place d'une structure de soutien afin d'accompagner au mieux les résidents et vouloir améliorer votre approche sur le sujet avec Fedasil.

La plupart de mes questions n'ayant pas reçu de réponse détaillée de votre part puisqu'absorbées dans un débat plus global, permettez-moi, madame la secrétaire d'État, de revenir sur quelques dispositions. Ainsi, quels dispositifs sont-ils mis en place pour répondre aux souffrances psychologiques des résidents? Ont-ils augmenté avec la hausse du nombre de personnes présentes dans le réseau d'accueil? Avez-vous un regard sur le nombre de personnes ayant bénéficié d'un tel soutien et du temps nécessaire pour en bénéficier, à compter de la première demande? Suivant quelle fréquence les rendez-vous se succèdent-ils?

Fedasil ou d'autres instances mènent-elles des enquêtes spécifiques pour ce qui concerne le risque psychologique pour prévenir de tels gestes de désespoir? Des mesures sont-elles mises en place pour identifier ces personnes et venir au secours de ces dernières dans les centres? Enfin, une collaboration avec les services de Fedasil a-t-elle été mise en place de manière structurelle pour améliorer votre approche sur le sujet? Pouvez-vous me donner des détails à ce sujet?

20.02 Nicole de Moor, secrétaire d'État: Monsieur Senesael, les événements que vous décrivez sont très tristes.

Nous devons bien sûr toujours être conscients que le groupe cible des demandeurs de protection internationale est très vulnérable, vu les événements auxquels ils ont eu à faire face dans leur pays d'origine, leur long voyage, les

événements survenus en cours de route et l'attente d'une décision en Belgique. Tout cela pèse très lourd. C'est pourquoi Fedasil donne accès à une aide sociale, médicale et psychologique, comme l'exige la loi.

À l'arrivée dans le réseau, une première évaluation multidisciplinaire des besoins est mise en place. Sur la base des informations observées et échangées, des mesures génériques et spécifiques sont proposées. Parmi les mesures génériques disponibles en interne et en externe, des activités de prévention et d'accompagnement psychosocial sont proposées aux résidents pour soutenir leur bien-être.

Dans le cadre des mesures spécifiques, les centres peuvent mettre en place des suivis ambulatoires avec des prestataires de soins externes ainsi que des suivis résidentiels intensifs avec les partenaires conventionnés. Les résidents ont également accès aux soins psychiatriques disponibles auprès des institutions hospitalières.

Pour les dossiers complexes dans le cadre desquels une réponse adéquate est difficile à mettre en place dans les centres de référence, un transfert vers une place plus adaptée est mis en œuvre.

Les équipes de terrain réévaluent régulièrement les besoins pour ajuster les mesures nécessaires. L'approche des dossiers est toujours individualisée. Il n'existe aucune statistique relative au nombre de résidents qui sollicitent l'une ou l'autre aide.

Les prestataires de soins disposent d'une autonomie professionnelle dans la prescription et la mise en place du trajet de soins thérapeutiques. En moyenne, les résidents concernés sont suivis jusqu'à deux fois par mois. Cependant, des suivis intensifs sont possibles jusqu'à quatre fois par mois. Leur durée n'est pas déterminée, mais ils sont maintenus tant que la solution thérapeutique reste insuffisante. Malheureusement, les listes d'attente sont longues. La situation varie fortement d'une région à l'autre, selon la localité et le sujet, l'attente pouvant aller d'une semaine à plusieurs mois.

20.03 Daniel Senesael (PS): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour vos réponses détaillées.

Vous avez parlé de la question de l'évaluation, des propositions de mesures précises, de l'accès aux soins, de la réévaluation, de l'approche individuelle, du suivi intensif pouvant aller jusqu'à quatre fois par mois. Selon moi, un travail de fond

et de soutien est entrepris. Je vous en remercie, vous et vos équipes.

Dans le processus décrit et mis en place, peut-être conviendrait-il de solliciter une évaluation du travail accompli, de manière à garantir plus adéquatement le suivi des personnes concernées. En tout cas, je vous remercie de celui que vous réserverez à ce dossier.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

21 Vraag van Theo Francken aan Nicole de Moor (Asiel en Migratie) over "De contracten met de private opvangpartners" (55034625C)

21 Question of Theo Francken à Nicole de Moor (Asile et Migration) sur "Les contrats conclus avec les partenaires d'accueil privés" (55034625C)

21.01 Theo Francken (N-VA): Mevrouw de staatssecretaris, u verweet me *fake news* te verspreiden over de herziening van contracten met de private opvangpartners, onder andere het contract met G4S in Luik. Daarna bleek dat toch geen *fake news*. Integendeel, dat bleek waar te zijn. Ondertussen heeft een journalist van *Knack* een onderzoek gevoerd en werd die informatie bevestigd.

Hoe staat het met de herziening van de contracten met de private opvangpartners, inzonderheid het contract met G4S in Luik? Is daarover opnieuw onderhandeld? Indien ja, hoe? Is de prijs naar boven of naar beneden bijgesteld? De afschrijvingskosten voor de infrastructuurwerkzaamheden waren in het initiële contract van 12 + 6 maanden opgenomen. Daarna moet de huurprijs per dag logischerwijs zakken, omdat de kosten voor de hele infrastructuur op dat moment zijn afgeschreven.

De winstmarges liggen zeer hoog, tot 30%. Het is dus een heel lucratieve onderneming. Wat is uw reactie daarop? Wat is uw mening daarover? Wat zult u in de toekomst doen? Zal er over die contracten opnieuw worden onderhandeld?

Ten slotte wil ik nog een vraag stellen over de gunning van de nieuwe private opvangplaatsen. De procedure is in de laatste fase beland. Vorige keer kon u daarover nog niets zeggen, omdat de gunning nog niet definitief was. Is de procedure ondertussen afgerond? Kunt u daarover wel communiceren? Kunt u meer duiding geven?

21.02 Staatssecretaris Nicole de Moor: Mijnheer Francken, de prijzen van de contracten met de private partners worden herzien bij nieuwe

contracten. In het kader van de nieuwe aanbesteding vonden onderhandelingen plaats. De uiteindelijke prijzen zullen veel lager liggen dan de oorspronkelijke prijzen van de offertes. Er wordt dus steeds bekeken wat in verhouding tot de prestaties een correcte vergoeding is. Binnen een lopend contract is Fedasil uiteraard gebonden aan de afgesproken tarieven, maar de prijzen zijn wel degelijk al bijgesteld, ook in het verleden, zowel naar boven als naar beneden.

Private partners maken een klein deel uit van het opvangnetwerk, namelijk 3%. De tarieven liggen inderdaad hoger dan die van andere opvangcentra. Daar staat tegenover dat we van hen veel flexibiliteit verlangen, bijvoorbeeld contracten voor kortere periodes, die verlengd kunnen worden. We kunnen van bedrijven uiteraard niet verwachten dat ze tegen een kostenvergoeding werken, zoals dat het geval is bij ngo-partners.

Er loopt op het moment een aanbesteding voor private operatoren en de Ministerraad zal de komende periode een beslissing nemen inzake de gunning. Gezien de lopende procedure mag ik daar nog niets over zeggen; ik zal daar uiteraard over informeren, zodra over de gunning beslist is.

21.03 Theo Francken (N-VA): U blijft toch mist spuiten. Er wordt heronderhandeld bij nieuwe contracten, zegt u. Maar er wordt beslist dat het centrum open blijft en het contract met G4S over dat centrum, dat voor 12 + 6 maanden gegund was, wordt met 6 maanden verlengd. Is dat dan een nieuw contract of wordt het bestaande contract gewoon stilzwijgend verlengd? Moet dat dan niet heronderhandeld worden naar een lagere kostprijs, aangezien alle kosten van de infrastructuurwerken de eerste achttien maanden zijn afgeschreven? Dat is een concrete vraag, doch u blijft maar rond de pot draaien, ook tegenover de journalist van *Knack*. Over nieuwe contracten wordt heronderhandeld, maar wat is dan de definitie van een nieuw contract? Geef mij dan de definitie van een nieuw contract. Werd over het contract van Luik heronderhandeld naar een lagere kostprijs, met een korting wegens de afgeschreven infrastructuur? Ik heb gehoord dat de dagprijs zelfs nog gestegen is, terwijl alle kosten voor de infrastructuurwerken afbetaald zijn. Er zou een winstmarge zijn van meer dan 30%.

21.04 Staatssecretaris Nicole de Moor: Mijnheer Francken, ik hoef u toch eraan te herinneren dat ik gehouden ben aan een bepaalde manier van omgaan met informatie in het kader van lopende aanbestedingsprocedures. Ik ben inderdaad voorzichtig met informatie ter zake en kan u weinig details geven over lopende